

chiffres clés de la formation

Vue d'ensemble¹

	2014	2015
Taux de participation financière	4,5 %	4,8%
Dépenses de formation (en millions d'euros)	-	247,1
Moyenne annuelle des dépenses de formation par salarié à l'effectif	1 464 €	1 552 €
EFFORT TOTAL DE FORMATION (TOUS DISPOSITIFS D'ACCÈS À LA FORMATION INCLUS)	2014	2015
Nombre total de salariés en formation pendant l'année	-	97 732
Nombre total d'heures de formation suivies pendant l'année	-	4 310 453
Taux d'accès à la formation (tous dispositifs d'accès à la formation inclus)	58,2 %	61,4 %
Nombre moyen d'heures de formation suivies par salarié formé	45	44
Nombre moyen d'heures de formation suivies par salarié à l'effectif	26	27
PLAN DE FORMATION	2014	2015
Nombre de salariés en formation pendant l'année	-	93 093
Nombre d'heures de formation suivies pendant l'année	-	2 786 076
Taux d'accès au plan de formation	54 %	58,4 %
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION	2014	2015
Nombre de périodes de professionnalisation prises en charge pendant l'année	2 052	2 141
Nombre total d'heures de formation accordées	1 089 386	1 098 609
Durée moyenne de formation	531	513
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	2014	2015
Nombre de contrats de professionnalisation pris en charge pendant l'année	523	495
Nombre total d'heures de formation accordées	405 468	364 977
Durée moyenne de formation	775	737
CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION	2014	2015
Nombre de CIF pris en charge pendant l'année	239	207
Nombre total d'heures de formation accordées	267 594	234 092
Durée moyenne de formation	1 120	1 131

¹ À partir de 2015, les données relatives à l'effort de formation et au plan de formation sont extraites de l'enquête annuelle « tableau de bord de la formation professionnelle » dont le périmètre a été étendu à tous les organismes du Régime général (y compris les caisses nationales, les échelons régionaux du service médical – pour leur personnel administratif uniquement –, et les petits organismes de moins de 10 salariés, tous auparavant exonérés de souscrire la déclaration fiscale 2483). Pour ces indicateurs, la comparaison avec l'année 2014 n'est donc pas pertinente.